

Département
du HAUT-RHIN

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE HABSHEIM ET ENVIRONS**

Arrondissement
de MULHOUSE

Nombre de Membres
en exercice :

10

Membres présents :

10

Membre absent :

0

**Extrait du Procès-Verbal
des Délibérations du Comité Directeur**

**Séance ordinaire du 26 mars 2025
(Vingt-six mars de l'an deux mille vingt-cinq)
sous la présidence de Mme Rachel BAECHTEL,
Déléguée de la Ville de Rixheim.**

Présents (10) :

Mme Rachel BAECHTEL, Mme Barbara HERBAUT, M. Gilbert FUCHS, Mme Marie-Madeleine STIMPL, Mme Adrienne CAMPILLO (a reçu procuration de M. Gilbert IFFRIG), Mme Denise HERTH (a reçu procuration de M. Noël MULLER), Mme Pierrette KEMPF, Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Sandrine KITTLER WALCH, Mme Catherine SIMON

Absent excusé (0) :

Secrétariat de séance assuré par :

M. Geoffrey ISSELIN, directeur adjoint des services de la ville de Rixheim.



Point 11 de l'ordre du jour

Secteur enseignement

Subventions au titre des activités « Piscine »

Par délibération n° 8 en date du 23 mars 1999, le Comité Directeur a donné son accord de principe quant à la participation du Syndicat aux frais de déplacement à la piscine et de location des lignes d'eau.

Lors de sa séance du 10 avril 2024, le Comité Directeur a remis en question le versement d'une subvention sur des dépenses prévisionnelles et lui a préféré un mode de calcul sur la base des dépenses réellement acquittées minorées des éventuelles subventions reçues de la CeA.

Les Collèges Capitaine Dreyfus de Rixheim et Henri Ulrich de Habsheim ont alors transmis leurs dépenses acquittées à l'appui de justificatifs :

➤ Pour le collège de Rixheim en 2024 :

• Location de lignes d'eau :	3.524,90€
• Transport :	5.745,00€
Total des dépenses :	9.269,90€
• Participation CeA :	-5.401,00€
• Total à charge :	3.868,90€

➤ Pour le collège de Habsheim en 2024 :

• Location de lignes d'eau :	1.779,90€
• Transport :	2.703,99€
Total des dépenses :	4.483,89€
• Participation CeA :	<u>-2.524,40€</u>
• Total à charge :	1.959,49€

LE COMITE DIRECTEUR

décide, à l'unanimité :

- d'allouer une subvention de 3.868,90 € au Collège Capitaine Dreyfus de Rixheim et de 1.959,49 € au Collège Henri Ulrich de Habsheim au titre des activités Piscine,
- d'imputer les dépenses correspondantes à l'article 93221 (Collèges) / compte 657382 (Subventions de fonctionnement aux établissements publics divers) du budget 2025.



Pour extrait certifié conforme.
RIXHEIM, le 1^{er} avril 2025

Le secrétaire de séance,



Geoffrey ISSELIN

La Présidente,



Rachel BAECHEL

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.